

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 05 JUL. 2022

ID : 056-215601626-20220629-DB20220627-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 29 juin 2022

PORT DE LOMENER – COMPTE DE GERANCE 2021

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pascaline ALNO à Armelle GEGOUSSE, Claude ORVOINE à Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Cédric ORVOËN à Patricia QUERO-RUEN, Martine LIEDOT à Jean-Guillaume GOURLAIN, Vagtang CROGUENNEC à Claudie LE BIHAN, Marie-Hélène HUCHET à Emmanuelle TROCADERO.

Secrétaire de séance : Brigitte LE LIBOUX

Présents : 27
Pouvoirs : 06

n°27

PORT DE LOMENER – COMPTE DE GERANCE 2021

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

La société Véolia a remis le projet de compte de gérance pour la saison estivale 2021.

Il apparaît que les mouillages occupés à l'année ont entraîné une recette de 50 898,33 € HT
soit 61 078 € TTC

5 804,08 € HT soit 6 964,90 € TTC pour les passagers

2 438,33 € HT soit 2 926,00 € TTC pour les hivernaux

Le compte de gérance fait apparaître :

- Un crédit en faveur de la ville de 59 140,74 € HT soit 70 968,89 € TTC
- Un débit de 59 660,44 € HT soit 71 592,53 € TTC

soit un solde débiteur de 519,70 € HT soit 623,64 € TTC.

La commune prend à sa charge le déficit pour la saison 2021 afin de ramener les comptes à l'équilibre.

Par ailleurs la commune a engagé une démarche de mise à jour du plan de renouvellement des équipements et des caractéristiques du marché passé avec la société, qui s'est traduit par un avenant courant 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

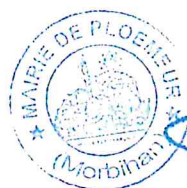
Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 16 juin 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gérance

Délibération adoptée à la MAJORITE - 1 CONTRE (Loïc TONNERRE)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 05 JUL. 2022

ID : 056-215601626-20220629-DB20220627-DE

VILLE DE PLOEMEUR

GESTION DU PORT DE PLAISANCE DE LOMENER

COMPTE DE GERANCE 2021 DÉFINITIF

DESIGNATION	MONTANT H.T. (2021)	T.V.A.	MONTANT € T.T.C. (2021)	MONTANT € TTC (2020)
CREDIT DE LA VILLE				
* JOURNAL DES VENTES DU 31/12/2021	50 898,33 €	10 179,67 €	61 078,00 €	43 764,80 €
* PASSAGERS AU 31/12/2021	5 804,08 €	1 160,82 €	6 964,90 €	7 003,37 €
* MOUILLAGES HIVERNAUX AU 31/12/2021	2 438,33 €	487,67 €	2 926,00 €	1 693,81 €
TOTAL CREDIT	59 140,74 €	11 828,15 €	70 968,89 €	52 461,98
DEBIT DE LA VILLE				
* REMUNERATION DU GERANT ANNEE 2021	59 660,44 €	11 932,09 €	71 592,53 €	70 507,06 €
TOTAL DEBIT	59 660,44 €	11 932,09 €	71 592,53 €	70 507,06
SOLDE DEBITEUR	-519,70 €	-103,94 €	-623,64 €	-18 045,08 €
MONTANT A REVERSER PAR LA COLLECTIVITÉ	519,70 €	103,94 €	623,64 €	